

DECRET N° 2014/029

DU

28 JAN 2014

portant nomination des Inspecteurs à l'Inspection Générale de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;  
 Vu le décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;  
 Vu le décret N°96/034 du 1<sup>er</sup> mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;  
 Vu le décret N°2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale,

## D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés Inspecteurs à l'Inspection Générale de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale :

- Monsieur **MEKE Boniface**, Commissaire Divisionnaire, précédemment en service à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
- Monsieur **ONDOUA BILLE Ferdinand**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Délégué Régional de la Sûreté Nationale de l'Adamaoua;
- Monsieur **KEOU Jean Pierre**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Secrétaire permanent du Conseil de Discipline ;
- Monsieur **BAKONGO Simon Célestin**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Sud ;
- Monsieur **SIMBERO Grégoire**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Délégué Régional de la Sûreté Nationale de l'Est.

**Article 2.**- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 28 JAN 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA